

**SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

Le Conseil Municipal du 13 juin 2024 a voté les dispositions tarifaires pour la rentrée 2024/2025.

La participation des familles est calculée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année et reste valable jusqu'au 31 décembre.

Pour les familles des nouveaux inscrits, le quotient familial s'applique dès leur arrivée.

En cas de non-calcul, le quotient maximal est appliqué.

En cas de calcul tardif, le quotient est appliqué à la date de réception des informations par le service Education Jeunesse.

Pour les résidents de la commune, tous les tarifs sont définis en fonction de la définition du QF des familles calculé sur la base de l'avis d'imposition selon la formule suivante :

$$QF \text{ mensuel} = \frac{\text{revenu brut fiscal de référence} / 12}{\text{nb de personnes au foyer (une part par personne)}}$$

Pour les résidents hors commune, la restauration est facturée sur la base d'un tarif unique fixé chaque année.

Pour les autres services, ils peuvent demander le calcul de leur QF.

**Pour l'année 2024, le quotient familial (QF) est calculé sur la base de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022. Le document est à téléverser dans votre Dossier Famille.**

TARIFICATION SERVICES PERISCOLAIRES 2024/2025			
QUOTIENTS	Restauration	Accueil matin	Accueil soir
Quotient supérieur ou égal à 592 – Tarif 1	3,46 €	0,89 €	2,42 €
Quotient compris entre 538 et 591 – Tarif 2	2,29 €	0,67 €	1,81 €
Quotient compris entre 489 et 537 – Tarif 3	1,73 €	0,44 €	1,21 €
Quotient compris entre 413 et 488 – Tarif 4	1,17 €	0,21 €	0,60 €
Quotient inférieur ou égal à 412 Tarif – 5 participation minimale	Gratuité	0,08 €	0,23 €
Tarif hors commune	4,76 €	selon QF	selon QF
Présence restauration avec Panier repas complet fourni par la famille dans le cadre d'un PAI	Gratuité	/	/
Majoration pour non réservation dans les délais (y compris PAI)	1,50 €	/	1,00 €



**TARIFICATION CENTRES DE LOISIRS 2024/2025**

QUOTIENTS	Tarif ½ journée mercredi	Tarif journée mercredi	Tarif journalier vacances scolaires
Quotient supérieur ou égal à 1 252	8,50 €	17,00 €	20,63 €
Quotient compris entre 1 042 et 1 251	7,35 €	14,71 €	19,31 €
Quotient compris entre 835 et 1 041	6,13 €	12,28 €	16,04 €
Quotient compris entre 710 et 834	5,66 €	11,32 €	12,95 €
Quotient compris entre 584 et 709	4,18 €	8,36 €	10,89 €
Quotient compris entre 501 et 583	3,16 € (*)	6,32 €	10,01 €
Quotient compris entre 323 et 500	2,38 €	4,76 €	6,24 €
Quotient inférieur ou égal à 322	1,43 €	2,86 € (*)	3,86 €

(\*) la tarification ne tient pas compte de la réévaluation à 2,5% dans le but de corriger une erreur matérielle défavorable aux usagers.